

Déclaration liminaire à la CAPL
mouvement complémentaire du 01/03/2017
pour les agents de catégorie C

A Évreux, le 7 février 2017

Monsieur le président,

Nous ne pouvons commencer cette CAP Locale sans parler de la situation de la catégorie C à la DGFiP.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, (le TAGERFIP au 31/12/2016 était à plus de 2300 postes vacants), conduit à des déficits significatifs dans tous les départements, génère des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impacte fortement les possibilités de mutation des agents.

Pour gérer ces déficits, la direction générale essaie de répartir la pénurie en changeant entre autres les règles de gestion. De plus, désormais, les agents primo affectés sont « assignés » à résidence pour une période de trois ans.

Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la direction générale en matière de recrutement. Les débuts de solution passent par un recrutement de toutes les listes complémentaires C, par une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et bien sûr par l'arrêt des suppressions d'emplois.

Solidaires Finances Publiques exige une véritable gestion prévisionnelle des effectifs pour tenir compte de la pyramide des âges et anticiper l'ensemble des départs en retraite.

Les instructions nationales en vigueur précisent que les règles locales d'affectations résultent de la déclinaison des règles nationales et qu'elles sont notamment basées, pour le mouvement général et complémentaire, sur l'ancienneté administrative des agents connue au 31/12 de l'année précédant le mouvement général.

Solidaires Finances Publiques estime que le suivi de la situation nationale et départementale des effectifs relève de la compétence des CAP et exige, à ce titre, toute la transparence de la part de l'administration. Nous devons donc disposer du TAGERFIP et des éléments explicatifs des déficits constatés par structure (postes déjà vacants, temps partiel, retraites réalisées ou à venir, concours, disponibilité....etc.) et de la situation générale des effectifs du département avant et après le mouvement local.

Nous réitérons notre attachement à ce que le mouvement complémentaire s'inscrive effectivement dans la continuité du mouvement général et qu'il ne conduise pas à générer des disparités de traitement entre les différentes catégories d'agents et selon le département d'affectation.

En effet, Solidaires Finances Publiques condamne la position de la Direction locale qui a souhaité organiser la campagne de mutation locale au 1^{er} mars uniquement sur la RAN de Louviers.

Or, l'instruction mutation dispose « le mouvement local concerne les agents qui souhaitent obtenir un autre service au sein de la même RAN et de la même mission-structure ». Aucune mention restrictive quant au périmètre n'est indiquée.

C'est d'ailleurs en conformité avec cette instruction, qu'au 1^{er} mars 2016 la direction locale avait permis à tous les agents des catégories B et A du département de rédiger une fiche de vœux pour changer d'affectation au sein de leur RAN et de leur mission-structure.

Cette possibilité n'avait déjà pas été offerte aux agents de la catégorie C, pourquoi une telle discrimination ?

Sur un plan local, nous demandons également que les règles prévoient l'affectation la plus fine possible (à la commune) sur des postes fixes, ce qui passe par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service tel que le pôle enregistrement, le PRS, les cellules de contrôle...etc

Solidaires Finances Publiques sera particulièrement vigilant quant à l'application de toutes les règles de l'instruction et dénoncera et combattra toute mesure arbitraire.

Nous vous demandons également, conformément aux dispositions de l'instruction, d'avoir communication des décisions d'affectation par le directeur des agents ALD.

Nous aimerions également avoir communication de la liste des agents actuellement en situation de détachement au sein du département. De même, si de nouveaux détachements sont envisagés pouvez-vous nous les communiquer ?

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL n°3